



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

08-04-2021-04

Date de convocation le 02/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 avril 2021

Le huit avril deux mille vingt et un à dix-neuf heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Étaient présents : Mmes BAZIARD, DAUBAS, ETCHART, GRAUX et LOQUET ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

Étaient absents excusés : Mmes CAZENAVE, GUITTONEAU, M. LAPETRE

Procurations : M.LAPETRE a donné procuration Mme BAZIARD

Mme CAZENAVE a donné procuration M. LETARGUA

Secrétaire de séance élu : M.LACOSTE-PEDELABORDE

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 ;

Considérant que l'extinction des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisées par le receveur en poste à Mourenx et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes au compte administratif du service public d'assainissement non collectif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget service public d'assainissement non collectif, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter le compte de gestion du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

ID : 064-216403964-20210408-08_04_2021_04-BF

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

